



Arrêté n°D425018AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D44C, D70 et D120**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 27/01/2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de remplacement de poteaux Orange sur les RD n° D44C du PR 0+60 au PR 0+380, D70 du PR 48+500 au PR 49+500 et D120 du PR 9+0 au PR 9+650, sur le territoire des communes de Belleau, Éply et Clémery, pour le compte de ORANGE ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux par intérim ;

ARRETE

Article 1- Du 24 février 2025 au 24 mars 2025, de 08H00 à 17H00, hors week-end, la circulation s'établit comme suit sur les RD n° D44C du PR 0+60 au PR 0+380, D70 du PR 48+500 au PR 49+500 et D120 du PR 9+0 au PR 9+650, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de feux tricolores.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux par intérim,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Madame et Messieurs les Maires des communes de Belleau, Éply et Clémery,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 29 janvier 2025

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité